

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 2 octobre 2014

Nombre de conseillers: En exercice: 15 Présents: 13 Votants: 13

L'an deux mil quatorze le deux octobre à vingt heures trente, le conseil municipal de LA REORTHE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Claude AUVINET.

date de convocation: 26 septembre 2014

présents: AUVINET Jean Claude, MERLET Serge, FORTIN Christophe GROLLEAU Magalie, COULAIS Jérôme, DASSOT Maryline, MAUME Simone, RENOU Paule, PUAUD Hélène BRIENS Guillaume Manuel GAUTRON Julien SOULARD Anne-Lise

excusés: BENIT Julien TETRAULT Maryse

secrétaire de séance : COULAIS Jérôme

2014/10/01 : Participation des familles au transport scolaire

Monsieur le Maire indique à l'assemblée qu'actuellement la participation pour un enfant transporté par le car scolaire est de 3.50 € par mois soit sur une année scolaire 35 € réglable en totalité en juin (à noter la gratuité par le 3eme enfant transporté et pour la navette avec St Juire dans le cadre du RPI)

Il précise que suite à une récente modification des règles de fiscalité applicables au département, la commune versera la part famille (prix payé par les familles harmonisé sur le département à 12.10 € par mois), chaque trimestre au conseil général qui réglera directement le transporteur. Le coût annuel pour la commune est donc de 121 € par enfant.

La participation demandée aux familles vient donc en déduction de ce coût. Il demande à l'assemblée de se prononcer sur une augmentation éventuelle de cette participation financière

Après discussion, le conseil municipal est appelé à donner son avis par un vote à main levée. La majorité des conseillers présents donne un avis favorable pour une participation financière au transport scolaire de 4.50 € par enfant à compter de l'année scolaire 2014-2015.

2014/10/02 : Participation des collectivités à un stage organisé par le CNFPT

Monsieur le Maire rappelle que les agents des communes du canton ont participé à un stage le 17 et 18 avril 2014 sur l'utilisation des produits phytosanitaires qui a été fait de manière collective ; la commune de La Réorthe, organisatrice, avait signé une convention avec le CNFPT et supporté le coût global de 1200 €.

Il convient donc de fixer la participation de chacune des 19 collectivités participantes à part égale d'après la liste d'émargement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal fixe la participation de chaque collectivité à 63.16 € soit 1200 €/ 19. Un titre de recettes leur sera remis pour paiement

2014/10/03 : Convention avec le Sydev pour des travaux sur l'éclairage public

Monsieur le Maire informe l'assemblée de la détérioration d'un éclairage public à Libaud. Il fait état de la demande de devis effectuée pour le remplacement de la lanterne hors service auprès du SYDEV

Le détail des prestations pour la fourniture la pose et le raccordement de la lanterne est évalué à 865€ HT .Sachant que le taux de participation communal est de 70 %, la participation financière de la commune pour cette opération sera de 606 €

Monsieur le maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette opération

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide du remplacement de la lanterne hors d'usage
- autorise monsieur le maire à signer la convention (L.RN.188.14.001) relative aux modalités techniques et financières de cette opération

2014/10/04 : Décision modificative n°3 au budget principal

Sur proposition du Maire, le conseil municipal émet à l'unanimité un avis favorable aux virements de crédits suivants en fonctionnement et investissement:

(voir tableau en annexe)

2014/10/05 : Groupement de commandes pour l'achat de panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un groupement de commandes peut permettre à plusieurs communes justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures des services ou des travaux d'associer leurs maitrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle.

Il indique que plusieurs communes du canton ont émis le souhait de se grouper pour l'achat de panneaux de signalisation et d'informations. Cette procédure nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre l'ensemble des parties intéressées. Elle désignera parmi les communes intéressées un coordonnateur chargé d'organiser la procédure de passation qui aboutira au choix d'un prestataire commun.

Il explique que dans le dispositif retenu, chaque acheteur signera un marché à hauteur de ses besoins propres avec l'attributaire retenu et propose que la commune de Sainte Hermine soit désignée comme coordonnateur du groupement

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- donne son accord pour la constitution d'un groupement de commandes ayant pour objet la passation et l'exécution d'un marché pour l'achat de panneaux de signalisation, de micro-signalisation et de panneaux d'information pour le compte des communes adhérentes
- autorise Monsieur le maire à signer la convention relative à ce groupement qui prendra effet le 1^{er} décembre 2014 pour une durée de trois ans

2014/10/06 : Subvention à l'école publique

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'un courrier émanant de la direction de l'école publique qui a le projet de renouveler une partie de sa bibliothèque.

Une participation financière de 300 € est demandée pour l'achat de livres

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de donner son avis sur cette demande

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de verser une subvention de 300 € à l'école publique pour le renouvellement des livres de sa bibliothèque

2014/10/07 : Travaux sur bâtiments

Monsieur le Maire informe l'assemblée des différents travaux à exécuter sur les bâtiments. Monsieur MERLET, adjoint chargé des bâtiments, présente les devis obtenus :

Après examen des différentes propositions le conseil municipal retient les devis suivants

1. Fabrication d'une fenêtre et réparation d'une porte à l'Eglise : 1439.56 € TTC (Menuiserie Blanchard)
2. Porte donnant sur l'escalier extérieur à l'école : 2567.47 € TTC (menuiserie Créaossabois)
3. Changement des radiateurs dans un gîte : 1993.54 € TTC (Angibaud)